



## Fausse déclaration

-----  
Par Noria

Bonjour,

Je me permet de vous poser une question concernant une amie.

Suite a des troubles de voisinage , un jour sa voisine suite à une altercation verbale , à dérapée et a tirer les cheveux de mon amie.

Suite a cela mon amie à tenté de se défendre en essayant de donner une gifle en retour, cette gifle n'a pas touché.

Il n'y a avait aucun témoins des deux côtés.

Mon amie a porté plainte pour le tirage de cheveux.

La voisine a porté plainte pour coup et blessure (coup de poing) et à convaincu une autre voisine de faire croire a sa présence, elle a de plus une attestation d'un médecin pour angoisse suite a cela.

Hier mon amie a été convoqué par la police (5 mois après) en lui indiquant qu'elle sera convoqué au tribunal correctionnel, qu'elle n'a pas le droit a un avocat pour la représenter, le policier indique également qu'elle risque 50 000? d'amende et 6 mois de prison ferme.

La police est largement du côté de la voisine, certes mon amie à tenté de mettre une gifle en défense mais le coup n'a pas été porté, alors que la voisine a belle et bien tirer les cheveux de mon amie.

Pouvez-vous me donner votre avis?

Que risque t'elle?

La voisine fait de fausse déclaration, quels recours?

Cordialement.

-----  
Par jodelariege

bonsoir

votre amie a du mal comprendre ce que disait le policier ;le prévenu peut être représenté par un avocat et le policier ne peut pas préjuger des peines requises  
les prisons sont pleines et il serait étonnant que votre amie y aille pour une gifle ou un tirage de chignon  
quelle voit un avocat

-----  
Par Noria

Bonjour,

Tout d'abord merci de votre réponse.

N'y a t'il pas moyen de faire annuler cette procédure.

Comment prouver la fausse déclaration?

A savoir que plusieurs membres du voisinage sont étalements en procédure vis a vis de cette voisine qui fait la loi avec ses fils sur le quartier.

(Rayures sur des voitures, utilisation du tuyaux d'arrosage des voisins pour remplir sa piscine, nuisance sonore...)

Cordialement.